

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

SEMAINE DE QUATRE JOURS POUR LES BÉNÉVOLES - (N° 2065)

Retiré

AMENDEMENT

N° AS13

présenté par

M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si les auteurs de cet amendement partagent le constat d'un déclin du bénévolat associatif et celui d'une intensification du travail qui « rend d'autant plus difficile » l'engagement bénévole, ils ne peuvent souscrire à la proposition formulée dans la présente proposition de loi en ce qu'elle consiste à intensifier encore les rythmes de travail de ces salariés impliqués dans la vie associative. Tel est le sens de cet amendement de suppression.